

LE PEUPLE D'ABORD

N/228

du 31 Juillet au 05 -AOUT 2024 Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales LE JOURNAL DU CABINET



VARSOVIE CONDAMNE TOUTE ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DE LA RDC





SOMMAIRE



06

Le séminaire
du gouvernement a vécu

Hommage à Bochar

12



13

6^{ème} Conseil des ministres

La semaine du Président de
la République

35



37

Analyse





Sur notre faim !

La semaine dernière, les États-Unis par le canal de son département du Trésor ainsi que l'Union européenne ont pris des sanctions contre les rebelles de l'Alliance Fleuve Congo (AFC), un mouvement insurrectionnel qui œuvre dans la partie Est de la République démocratique du Congo (RDC) sous les ordres de l'ancien président de la CENI Corneille Nangaa.

« L'action d'aujourd'hui renforce notre engagement à demander des comptes à ceux qui cherchent à perpétuer l'instabilité, la violence et les dommages causés aux civils afin d'atteindre leurs objectifs politiques », a déclaré le sous-secrétaire au Trésor chargé du terrorisme et du renseignement financier, Brian Nelson.

« Nous condamnons l'AFC et ses affiliés, dont le M23, qui alimentent ce conflit meurtrier et exacerbent une crise humanitaire dans l'Est de la RDC. ».

Des sanctions, enfin ! À plein gosier, la RDC a appelé la communauté internationale à infliger des sanctions contre les auteurs identifiés des crimes de guerre et exactions perpétrés sur son territoire.

Hélas, les différentes sollicitations du gouvernement congolais se soldaient régulièrement par de simples condamnations aux allures d'intimidations stériles successivement des USA et de la France, jamais à des sanctions. Et pourtant, noir sur blanc un rapport des Experts des Nations Unies a fait état de la guerre de prédation dont est victime la RDC et de ses auteurs clairement identifiés : Rwandais et Congolais.

À ce jour, ce sont les premières sanctions qui tombent contre des rebelles sévissant dans l'Est de la RDC. Il serait peu logique de bouder cette



avancée même si elle laisse un peu sur sa faim.

Comme le gouvernement congolais l'a fait savoir via un communiqué, il est urgent que ces sanctions ciblées se poursuivent et frappent des dirigeants rwandais impliqués dans cette guerre économique dont est victime la République démocratique du Congo sur son propre territoire et à cause de ses propres richesses.

Ce serait le début de la justice internationale en faveur des Congolais et de surcroît une issue de sortie de la crise humanitaire dans la province du Nord-Kivu.

Giscard Kusema



VARSOVIE CONDAMNE TOUTE ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DE LA RDC



Le jeudi 25 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu une délégation officielle de la Pologne conduite par le Secrétaire d'État Andrzej Szejna.

Les échanges ont porté sur les relations bilatérales et la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

À l'issue de cette rencontre, le Secrétaire d'État polonais a déclaré : "nous percevons la RDC comme une grande puissance régionale en Afrique centrale. Nous sommes confiants qu'elle jouera un grand rôle non seulement dans la région, mais aussi au niveau mondial tant sur le plan politique qu'économique", a déclaré le secrétaire d'État Pologne.

Concernant la crise sécuritaire dans l'Est de la RDC, M. Andrzej

Szejna a affirmé que cette situation doit être éradiquée.

"Nous soutenons sans équivoque la souveraineté de la RDC et condamnons fermement toute atteinte à son intégrité territoriale », a-t-il rajouté.

Pitshou Makwela



" NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À RAMENER LA PAIX EN RDC À N'IMPORTE QUEL PRIX !" A DÉCLARÉ LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI

Le Président Félix Tshisekedi a participé, le mercredi 24 juillet 2024 par visioconférence, à un panel de discussion sur les défis auxquels fait face la République Démocratique du Congo (RDC).

Ces échanges, ouverts au public, étaient organisés par « The Brookings Institution », un centre de recherche indépendant basé à Washington, aux États-Unis d'Amérique (USA).

Sur la crise sécuritaire dans l'Est du pays, le Chef de l'État a rappelé la genèse de ce conflit qui est clairement une agression de la RDC par le Rwanda et ses supplétifs terroristes du M23 : "nous sommes déterminés à ramener la paix à n'importe quel prix car sans la paix, il n'y a pas de développement."

Il a par ailleurs expliqué sa stratégie pour que le pays tire mieux profit de ses richesses naturelles. Selon lui, après une révision des contrats miniers existants, il est question de mettre l'accent sur une exploitation profitable et une transformation des minerais sur place pour créer de l'emploi et une industrie locale. Cela va de pair avec une diversification de l'économie congolaise et la promotion de l'agriculture. " La revanche du sol sur le sous-sol ! ", tel est le leitmotiv du Chef de l'État.

Le Président Tshisekedi a aussi insisté sur la lutte contre la



corruption, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. "La jeunesse est notre principal capital. En 2100, il y aura plus de Congolais que d'Américains", a-t-il relevé.

« La RDC, de part sa population, sa dimension et ses ressources, est la solution aux grands défis actuels de l'humanité : la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique et l'autosuffisance alimentaire », a-t-il rajouté.

Enfin, le Chef de l'État a bouclé cette rencontre en ligne en remerciant les USA pour leur implication positive dans la recherche de la paix dans l'Est du Congo. Il a recommandé aux leaders américains présents et futurs de plus s'intéresser à la RDC car « nous sommes de vieux alliés, nous partageons les mêmes valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté et de démocratie ».

Fondé en 1907, « The Brookings Institution » est l'un des plus anciens et des plus puissants « Think tank » (groupe de réflexion) américain. Il est spécialisé dans la recherche en économie, gouvernance, politique étrangère et développement.

Chris Mumpakani

LE CHEF DE L'ÉTAT A REÇU LE RAPPORT ANNUEL (2022-2023) DE LA COUR DES COMPTES

En sa qualité de Magistrat suprême, le Président Félix Tshisekedi a désigné la Première ministre Judith Suminwa pour le représenter, le jeudi dernier dans la salle de spectacle du Palais du Peuple, à la cérémonie solennelle de la rentrée judiciaire de la Cour des comptes de la République Démocratique du Congo (RDC) exercice 2024-2025.

Pour cette rentrée judiciaire, la deuxième sous l'ère Félix Tshisekedi, comme il est de coutume, le Bâtonnier national, représentant de tous les avocats de la RDC, a pris la parole avant que l'assistance ne suive successivement le discours du Premier président de la Cour des comptes Jimmy Munganga et la mercuriale du Procureur général près cette haute cour financière Salomon Tudieshe axée sur la gestion publique pour la consolidation et la cohésion des institutions nationales.

Dans son allocution, le Président de la Cour des Comptes Jimmy Munganga s'est apesanti sur la mission principale de cette institution qui est celle de s'assurer du bon emploi des deniers publics (vérifier les comptes des tous les services de l'État) et d'en informer les citoyens. Le président de cette Cour a fustigé la disposition légale régissant actuellement l'institution qui instaure un intermédiaire politique entre la Cour des comptes et les juridictions de l'ordre judiciaires.

C'est dans cette optique que M. Jimmy Munganga a fait ce plaidoyer à l'endroit du législateur afin que la Cour soit dotée d'un arsenal juridique adéquat lui permettant de bien mener son combat.

Au terme de cette cérémonie à laquelle ont pris part de nombreuses autorités politiques, le Rapport annuel de la Cour des comptes (2022-2023) a été remis au Chef de l'État par l'entremise de la Première ministre.

Bernard Tshishimbi



LE CONSEIL A ADOPTÉ DEUX DOSSIERS SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE CONGO AIRWAYS ET L'ÉQUILIBRAGE DE LA CONQUÊTE DES MARCHÉS NATIONAUX



À l'occasion du cinquième Conseil des ministres du vendredi 12 juillet 2024, les membres du gouvernement avaient examiné deux dossiers portant renouvellement de la flotte de la compagnie aérienne nationale Congo Airways et la nécessité d'équilibrer la conquête des marchés nationaux par les entreprises du portefeuille de l'État. Ces deux dossiers ont finalement été adoptés lors de la rencontre hebdomadaire du vendredi 19 juillet 2024, sous la conduite du Président Félix Tshisekedi.

Deux intervenants ont pris la parole pour ces deux dossiers qui devraient être adoptés par le conseil.

Le vice-Premier ministre,

ministre des Transports et voies de communication Jean-Pierre Bemba Gombo a été le premier à prendre la parole; il a rappelé la série des mesures envisagées afin d'assurer la relance de Congo Airways.

Il a par ailleurs présenté sommairement le business plan étalé sur une période de cinq années envisageant d'acquérir, en location - achat, trois avions de type A320.

Le VPM Transcom a indiqué que l'acquisition de ces avions va pouvoir résoudre la double question relative à la perte du certificat de Transport Aérien (CTA) et de l'agrément IATA, à la date butoir du 16 septembre 2024.

Pour lui, cette possibilité de relance de la compagnie Congo Airways se justifie par l'impact significatif qu'a cette dernière sur la souveraineté nationale ainsi que la mobilité des personnes et de leurs biens.

Il évoque aussi la capacité de cette compagnie à influencer sur la vie économique et sociale pour laquelle d'ailleurs les indicateurs de performance démontrent une rentabilité et une viabilité satisfaisante avec la desserte graduelle de 47 destinations domestiques et intra-africaines, suivant son programme d'exploitation.

Le VPM Jean-Pierre Bemba a été complété par son collègue, le ministre du Portefeuille Jean-lucien BUSSA, qui a soumis

au Conseil le projet mettant en exergue la nécessité d'équilibrer la conquête des marchés nationaux par les entreprises du portefeuille de l'État en République Démocratique du Congo.

Il a ensuite donné l'importance d'équilibrer la conquête des marchés nationaux; ceci permettra de préconiser une collaboration inter-entreprises du Portefeuille pour une impérative coopération tout au long du processus d'approvisionnement, de production, de distribution et de livraison.

À cet effet, lesdites entreprises pourront optimiser leurs opérations et augmenter leurs parts de marché dans leurs secteurs d'activité respectifs, de manière concrète et non exhaustive, et en tenant compte de leurs contraintes de capacité.

Il s'agira donc pour toutes les entreprises du portefeuille de l'État de s'adresser à la Société nationale d'Assurance (SONAS) pour des questions d'assurance; à la Caisse générale d'épargne du Congo (CADECO) pour les transactions financières dont la paie des salaires des fonctionnaires et des employés des institutions publiques; à la SNEL pour toutes questions de fourniture en énergie électrique; à la SONAHYDROC, COBIL SA pour les questions des carburants, lubrifiant et autres produits pétroliers; à Congo Airways pour la prise en charge des missions de services à l'intérieur du pays; etc.

Le numéro 1 du portefeuille estime que la mise en œuvre de la pratique consiste pour

les entreprises du portefeuille de l'État à s'accorder des préférences réciproques en matière de l'offre et de la demande des produits et services générés par les unes et les autres. Cela constitue une option stratégique qui assure leur développement.

Après débat et délibérations, le conseil des ministres de ce vendredi 19 juillet 2024 a adopté lesdits dossiers.

Rachel FUTU



COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 26 Juillet 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la septième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 26 juillet 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

II. Points d'information ;

III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;

IV. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. Des mesures de soutien aux entreprises dans les provinces sous état de siège Au-delà de la situation humanitaire, le Président de la République est aussi préoccupé par la détérioration de la situation économique de la partie Est de notre pays. En effet, la guerre d'agression rwandaise, avec ses supplétifs du M23, détruit le tissu économique dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et même celles de l'ancienne Grande orientale.

Cela entraîne soit la fermeture de plusieurs entreprises Congolaises et étrangères, avec comme corollaire, la perte d'emploi, du revenu et la détérioration des conditions de vie de nos compatriotes ; soit encore un entrepreneuriat difficile qui ne permet pas un bon développement des affaires.

Toutefois, dans cet environnement délétère, d'autres compatriotes et même des expatriés continuent, malgré tout à maintenir leurs activités dans différents secteurs.

A ce sujet, le Président de la République a salué leur courage et leur dévouement pour la cause nationale.

Car, a-t-il indiqué, il s'agit là d'un acte de bravoure !

Afin d'atténuer les impacts de cette guerre sur ce qui reste de leurs activités et de stimuler la production dans les secteurs agricole, industriel, du commerce général, énergétique et des hydrocarbures en vue de résorber le chômage de masse, le Président de la République a demandé à la Première Ministre de mettre en place, une équipe de travail composée des différents Ministres sectoriels, à l'effet de proposer des allègements fiscaux et autres facilités à accorder à ces entreprises. Ce travail urgent doit bénéficier de la participation des autorités et services concernés des provinces sous état de siège.

Il va sans dire que les mesures à mettre en œuvre seront progressivement étendues aux territoires occupés par nos forces de défense et de sécurité.

2. Des mesures visant l'amélioration des services liés à la paie des Agents et Fonctionnaires de l'Etat Le Président de la République a été saisi du constat selon lequel, en dépit des efforts que fournit le Gouvernement pour assurer la régularité des opérations de la paie des Agents et Fonctionnaires de l'Etat dans le délai, il subsiste encore des pesanteurs qui continuent de mettre à mal la quiétude des fonctionnaires au moment des dites opérations, et qui nécessitent une attention soutenue du Gouvernement.

Il s'agit, entre autres, (i) de la qualité très inquiétante des services bancaires fournis aux Agents et Fonctionnaires de l'Etat, lesquels constituent par ailleurs un nombre important des clients des banques, (ii) de l'éloignement de certains Agents et Fonctionnaires de l'Etat par rapport aux lieux d'établissement des institutions bancaires, et (iii) de l'accès aux facilités bancaires telles que les crédits bancaires aux conditions adaptées, etc.

Ce tableau sombre, déjà mis en exergue lors du quatrième atelier d'évaluation de la bancarisation de la paie organisé en novembre

dernier, n'a malheureusement pas encore été entièrement jugulé jusqu'ici à travers la mise œuvre des recommandations formulées par les participants.

Quand bien même la bancarisation de la paie serait une impérieuse nécessité pour l'inclusion financière et la gestion rationnelle des finances publiques, le Président de la République a rappelé qu'il est autant impératif de savoir quelle ne doit absolument pas s'ériger en occasion supplémentaire de supplice pour les Fonctionnaires dont les salaires devrait être perçus à temps sans faire l'objet de retenues injustifiées ni de toute autre forme de tracasserie.

Partant des recommandations sus évoquées, et face à la persistance des problèmes soulignés, le Président de la République a chargé à nouveau le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique d'engager, sous la supervision de la Première Ministre, en collaboration avec les Ministres du Budget et des Finances, et la participation des autres parties prenantes, y compris la Banque Centrale du Congo et son cabinet, de proposer une feuille de route précise assortie de propositions concrètes devant définitivement répondre à toutes ces préoccupations, en l'occurrence :

(i) Améliorer la qualité des services au niveau des banques commerciales en faveur des Agents et Fonctionnaires de l'Etat, avec à la clé, l'assouplissement des formalités d'accès aux droits ;
(ii) Réaliser la réaffectation des effectifs et leur répartition suivant une cartographie idoine (la cartographie actuelle

d'intervention des opérateurs de paie peut servir de bonne référence) ;

(iii) Développer, s'il échet de nouveaux mécanismes de paiement, tels que le recours au « mobile money » afin de garantir la proximité et l'accessibilité rapide aux droits, principalement dans les zones à accès difficile ;
(iv) Redynamiser le Comité de Suivi de la Paie, y compris au niveau provincial et local.

De ce qui précède, et compte tenu de l'intérêt particulier que revêt cette question pour le rétablissement de l'honneur et la dignité des agents commis aux fonctions publiques, le Président de la République a précisé qu'il est essentiel que toutes les dispositions soient prises pour que la feuille de route susmentionnée soit proposée au Conseil des Ministres d'ici la troisième semaine du mois d'août 2024.

3. De l'urgence à prendre des actions concertées pour endiguer la hausse de prix des produits de première nécessité

Rappelant les termes de sa communication faite lors de la cinquième réunion du Conseil des Ministres du 12 juillet 2024, le Président de la République a indiqué que la conjoncture économique actuelle de notre pays mérite une attention particulière du Gouvernement, en particulier en ce qui concerne les prix des produits de première nécessité, des plus grands aux plus petits comme le pain dont les prix ont sensiblement grimpé.

Cela illustre une hausse significative des prix qui affecte

directement le pouvoir d'achat de nos concitoyens, créant ainsi une pression supplémentaire sur plusieurs ménages déjà vulnérables.

Face à cette situation qui exige une approche concertée, innovatrice et déterminée, le Président de la République a insisté sur l'impérieuse nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures immédiates et efficaces pour enrayer cette tendance haussière.

Pour ce faire, il a engagé instamment le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale à redynamiser le service des Inspecteurs de l'Economie sur terrain avec notamment pour mission d'identifier et de réprimer les délinquants économiques qui s'adonnent à la manipulation de prix des denrées alimentaires dans le but de jeter le discrédit sur le Gouvernement et de saper à dessein toutes les initiatives visant l'amélioration du social.

Il est d'un impératif de protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens en leur assurant un accès facile à des produits de base.

« Agissons donc avec fermeté et détermination pour restaurer la confiance et assurer la stabilité économique.

Le peuple congolais veut du concret », a déclaré le Président de la République tout en exhortant les parties prenantes à faire preuve de diligence et de vigilance dans l'application de ces directives.

La Première Ministre qui assure la coordination veillera à ce qu'un rapport sur ce sujet soit fait, au Conseil des Ministres, par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale dans les deux semaines.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a, au nom du Gouvernement, adressé ses vifs remerciements au Président de la République pour tout le soutien apporté à l'organisation du Séminaire Gouvernemental, tenu à Kinshasa du 21 juillet 2024 au 23 juillet 2024, et pour son discours inaugural qui a servi de boussole aux travaux.

Placé sous le thème « Sceller le pacte d'engagement citoyen par la promotion de la performance dans la gouvernance et l'implémentation efficace des réformes en exécution du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 », a-t-elle rappelé, le Séminaire a permis une mise à jour globale sur la compréhension commune de la mission du Gouvernement sur la méthodologie dans l'implémentation de nos actions et sur les aspects éthiques, notamment.

La Première Ministre a saisi l'occasion pour saluer l'assiduité et l'implication des membres du Gouvernement à ces travaux de grande intensité.

Elle dit attendre, des Vices-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des

Vice-Ministres, la même ardeur et le même engagement dans la poursuite des objectifs communs.

« C'est à ce prix que notre Gouvernement mériterait d'être qualifié de Gouvernement du changement et de la différence », a-t-elle rassuré.

II. P O I N T S D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté l'état et l'administration du territoire national qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires de défense de la patrie ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'Etat de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Au cours de la semaine qui se termine, l'état d'esprit de la population est demeuré calme. Il a été observé :

- L'attente de l'élection des membres du Bureau définitif du Sénat après que le projet de règlement d'ordre intérieur a été jugé conforme à la Constitution par la Cour Constitutionnelle ;

- La satisfaction au terme du séminaire organisé à l'intention des membres du Gouvernement Central, espoir des actions palpables devant concrétiser les promesses de campagne faites par le Président de la République ;

- L'attention focalisée sur la publication des résultats de

l'examen d'Etat, édition 2023-2024;

- Les réactions et commentaires en sens divers, consécutifs à l'ouverture du procès contre Monsieur Corneille Nangaa, Ancien Président de la CENI et Leader de l'Alliance du Fleuve Congo et ses complices par la Cour Militaire.

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état de cas d'insécurité dans certaines principales villes du pays et autres agglomérations et centres urbains tout en expliquant les mesures prises et mises en œuvre quant à ce.

Pour répondre à l'instruction faite par le Président de la République lors de la dernière réunion du Conseil des Ministres, il a rassuré qu'un Plan opérationnel incluant tous les services de sécurité est en élaboration.

Ce plan déterminera le rôle à assigner à chaque structure.

La situation aux frontières, notamment avec l'Angola et le Congo-Brazzaville a également fait l'objet du rapport présenté par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières au Conseil, qui en pris acte.

II.2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, sur la sécurité du territoire national, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense et Anciens Combattants

a passé en revue la situation opérationnelle et sécuritaire particulièrement dans la partie Est du Pays.

Il a indiqué que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont mené des opérations de contre-offensives à des attaques de la coalition terroriste RDF/M23 dans certaines zones de la province du Nord-Kivu.

C'est le cas dans la localité Kimoka et sur le Mont Bukara en territoire de Masisi où, entre le 18 et le 20 juillet 2024, cinq éléments M23/RDF ont été neutralisés et leurs attaques ont été systématiquement repoussées. A la hauteur du Mont Busakara, une autre attaque M23/RDF a été déjouée par l'Unité d'élite de nos vaillants FARDC qui ont, au passage, neutralisé cinq autres terroristes M23/RDF et blessé un de leurs éléments.

Dans la ville de Butembo, nos services ont mis la main, suite à la dénonciation de la population du 24 juillet 2024, sur trois (03) collaborateurs des M23/RDF dont Sieur Mbusa Sivulyamwenge Kayenga (alias Dimanche), recruteur des M23/RDF dans les villes de Butembo et de Beni.

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont aussi poursuivi leurs opérations de traque face à l'extrémisme des ADF/MTM dans certains coins des territoires de Mambasa et d'Irumu en Ituri ainsi qu'en territoire de Beni où précisément elles ont capturé neuf (09) terroristes avec une

bombe artisanale.

Tout comme à l'Est, les actions de nos forces de défense et de sécurité contre les insurgés Mobondo pour le rétablissement de la paix dans l'ex. Grand Bandundu ne désemplassent pas.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré que nos Forces Armées sont plus que déterminées à mettre en déroute les ennemis de la paix sur tous les fronts pour rétablir l'autorité de l'Etat et la sécurité.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Mesures préventives face à crise du maïs dans le Grand Katanga et le Grand Kasai

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a informé le Conseil des mesures préventives urgentes préconisées pour juguler cette crise du maïs dans le Grand Katanga et le Grand Kasai pendant la période de soudure allant généralement d'octobre à mars de l'année suivante.

Elles consistent respectivement en :

- L'encadrement d'un groupe d'entrepreneurs nationaux identifiés capables d'importer plus d'un million de tonnes du maïs et de la farine de maïs en leur faisant bénéficier des mesures d'allègement des taxes, impôts et autres redevances ;

- La conclusion d'un accord gouvernemental avec le Zimbabwe pour le recours à brève échéance aux stocks disponibles dans ce pays en cas de pénurie grave dans certaines zones. Une mission est envisagée à cet effet ;

- La confirmation de la mesure portant suspension de la perception de tous les droits, taxes et redevances à l'importation de ces produits allant jusqu'à décembre 2024 ;

- Le renforcement des mesures d'encadrement existantes par notamment la maîtrise du circuit d'importation et de distribution, l'évaluation des stocks, et le contrôle des prix à la consommation ;

- La mise en place, en collaboration avec le Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, avec la SNCC d'un programme précis pour l'acheminement des produits dans les zones concernées ;

- L'instruction à donner aux Gouvernements Provinciaux de lever toutes les barrières et d'éviter toute forme de tracasserie et prélèvements illégaux.

Face à la récurrence de cette situation inconfortable, le Gouvernement œuvre en faveur des mesures durables. Celles-ci doivent porter sur :

a) La consolidation de la capacité des principaux fournisseurs de maïs et nouveaux fournisseurs Congolais (producteurs et/ou importateurs) ;

b) Les incitations à leur implication, avec l'appui des partenaires étrangers aux capacités avérées (Brésil, Afrique du Sud), dans les activités de production à grande échelle et de logistique (installation des silos et des entrepôts, minoteries) de stockage requise pour assurer une couverture totale du pays ;

c) La mise en place d'un dispositif financier pour couvrir les investissements requis.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale

a rassuré que le Gouvernement tient à implémenter un nouveau modèle économique visant à réduire la dépendance vis-à-vis de l'importation du maïs, en collaboration avec un groupe de champions nationaux travaillant sur la chaîne de valeur (agriculteurs, importateurs, fournisseurs d'intrants, centres de recherche, experts en logistique, commerçants, etc.)

Les aspects sécuritaires de cette question sont également pris en compte. La partie Est de notre pays doit réduire sa dépendance des pays voisins hostiles et reprendre le contrôle de nos marchés alimentaires et de notre sécurité.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Deux Notes d'information relevant de la Fonction Publique
Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a présenté deux Notes d'information ci-après :

1° Réinscription dans l'agenda parlementaire de deux textes législatifs relatifs à la réforme du cadre juridique de l'Administration Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique a rappelé au Conseil la nécessité, conformément aux us et coutumes parlementaires, de retransmettre les deux projets de textes législatifs adoptés par le Conseil en date du 08 septembre 2023, dont la procédure parlementaire, après l'adoption au niveau de l'assemblée nationale de la précédente

législature, n'avait pas encore été transmis au Sénat compte tenu du contexte électoral ayant justifié la suspension anticipée des travaux parlementaires. Il s'agit des textes ci-après :

(i) Le Projet de Loi modifiant et complétant la Loi du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat ; et,

(ii) Le Projet de Loi organique modifiant et complétant celui du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir central, des Provinces et des Entités territoriales décentralisées.

Pour rappel, il a brossé succinctement les innovations portées par chacun des textes considérés.

- S'agissant du projet de Loi modifiant et complétant la loi du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat, face aux insuffisances de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016, qui a succédé 35 ans après à celle de 1981, ce projet de Loi apporte quelques modifications phares, concernant notamment : L'encadrement rigoureux du processus de recrutement avec notamment la proscription des Nouvelles Unités ; l'instauration de la contractualisation et de l'évaluation des compétences à la place du système de cotation ou de signalement ; le renforcement des dispositions relatives à la discipline ; l'instauration, pour raison de justice et d'équité, de la retraite à titre posthume, la mise en conformité des dispositions statutaires avec celles de la Loi sur la sécurité sociale des agents publics de l'Etat. Par exemple,

le nombre d'années requis pour le bénéficiaire de la pension de retraite est ramené de 25 à 15 ans ; Etc.

- Quant au projet de Loi organique modifiant et complétant la Loi-organique n° 16- 001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du Pouvoir central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, sa finalité est d'harmoniser l'organisation et le fonctionnement des services publics avec l'architecture globale actuelle de l'Etat.

Il s'agit principalement de faire reconnaître la Direction Générale dans la hiérarchie des services publics relevant du pouvoir central, tout en précisant qu'il s'agit d'un niveau de coordination des services qui n'est créée que lorsque les nécessités de service le requièrent.

2° Organisation des nouvelles élections syndicales au sein de l'Administration Publique.

Dans sa deuxième note, il a été rappelé que, conformément aux textes fondamentaux régissant notre Etat, notre démocratie est aussi bien politique que sociale. Pourtant, les dernières élections syndicales remontent en 2013. Le mandat étant de 3 ans renouvelables, les élections auraient pu être organisées depuis 2016.

Il a rappelé qu'en mai 2023, le Conseil des Ministres avait déjà donné le quitus pour le calendrier relatif à l'organisation des nouvelles élections

syndicales. Cependant, les contraintes budgétaires qui sont survenues durant la seconde moitié de l'année 2023, à cause des besoins de financement liés à l'organisation des élections politiques dans le pays, n'avaient pas permis la mise à la disposition de la Fonction Publique des moyens sollicités.

Pourtant, comme partout ailleurs, les élections syndicales constituent l'un des facteurs importants concourant au bon fonctionnement des institutions, en ce qu'elles permettent d'enrichir les débats sociétaux sur l'action publique grâce à la participation des acteurs sociaux revêtus de la légalité et la légitimité nécessaires à la défense des intérêts des Agents.

Disposant désormais d'un nouveau cadre juridique, celui porté par le Décret du 17 février 2024 portant réglementation des activités syndicales au sein de l'Administration Publique, le Vice-Premier Ministre a renseigné qu'il devient impérieux de relancer le processus électoral et de mettre à la disposition de son Ministère les moyens nécessaires devant permettre de mener à terme, au cours de cette année, les élections syndicales dans tous les services publics de l'Etat, tant au niveau Central que Provincial.

Le Conseil a pris acte de ces deux Notes d'information.

II.5. Jury de délibération de l'Examen d'Etat, édition 2023-2024.

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la

Nouvelle Citoyenneté a informé le Conseil que le point sur le jury de délibération, réunissant les responsables du plus haut niveau du système éducatif, s'est tenu le mercredi 24 juillet 2024 sous sa supervision. Cette réunion a marqué la publication des résultats de la 58ème édition de l'Examen d'Etat.

En ce qui concerne les statistiques de participation, cette édition a accueilli 961.857 candidats inscrits pour le cycle long, dont 42% de filles, et de 5.417 candidats inscrits pour le cycle court, dont 18,5 % de filles.

Les candidats étaient répartis sur 2.960 Centres de passation.

Le rapport présenté par l'Inspecteur Général de l'Éducation Nationale et de la Nouvelle Citoyenneté a souligné le bon déroulement du processus de correction, tant pour les épreuves hors session que pour la session ordinaire.

Le jury a exprimé sa satisfaction quant aux innovations apportées cette année, notamment la publication des résultats dans les délais prévus par le chronogramme.

Expliquant l'échéancier de publication, la Ministre d'Etat, Ministre a précisé qu'il court du 24 juillet au 24 août 2024. L'élaboration du palmarès et la production du rapport final interviendront du 11 au 24 août 2024.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.6. Nouvelles stratégies de communication gouvernementale Le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement a informé le Conseil des nouvelles stratégies de communication gouvernementale.

Celles-ci visent à consolider les efforts déployés, sous la houlette du Président de la République lors du quinquennat passé.

La redevabilité étant devenu un impératif de gestion qui a permis au Gouvernement d'amorcer le processus de reprise et de crédibilisation de la parole publique ainsi que de l'authentification des sources officielles, l'approche stratégique consiste non seulement à réaliser mais surtout à faire savoir, à travers les différents canaux de communication de l'écosystème médiatique, l'évolution de l'action gouvernementale.

Il est donc crucial que chacun des Ministres soit vu et entendu sur son action.

Le Ministre de la Communication et Médias a préconisé la mise en place d'un Service d'Information du Gouvernement de la République Démocratique du Congo chargé de plusieurs missions stratégiques parmi lesquelles : la veille et l'analyse de l'opinion publique, la diffusion transparente et optimale des actions du Gouvernement et des Institutions étatiques, la coordination de la communication interministérielle, ainsi que la lutte contre la désinformation à travers les médias et les réseaux sociaux.

Ce Service, relevant du Ministère

de la Communication et Médias, a l'ambition de jouer un rôle crucial dans la promotion d'une communication gouvernementale plus transparente, plus efficace et en phase avec les attentes de notre population. Car, il est question de maintenir de manière permanente le lien social avec le peuple, bénéficiaire de l'action gouvernementale.

La coordination de la communication interministérielle devrait également permettre au Gouvernement de donner du contenu au nouveau narratif et de veiller à la préservation de l'image positive du pays.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la sixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 19 juillet 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a soumis au Conseil deux Projets de Décrets concernant l'ONATRA SA pour examen et approbation.

En effet, la baisse d'activité chronique qui frappe l'ONATRA SA depuis plusieurs années, en raison de l'avènement d'un environnement concurrentiel ayant entraîné la perte d'une

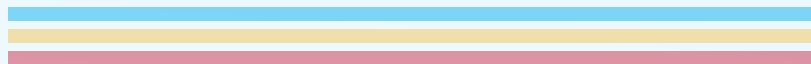
partie importante du volume de trafic de conteneurs jadis assuré par cette entreprise, a créé des déséquilibres financiers structurels occasionnant un accroissement significatif des charges liées au passif social.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a motivé la nécessité de poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs du Gouvernement sur la modernisation de toutes les infrastructures portuaires et ferroviaires.

L'adoption de ces deux textes permettra au Gouvernement d'apporter un appui tendant à régler la situation du lourd passif de l'ONATRA SA et de fixer les tarifs de manutention de conteneurs.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux Projets de textes. Commencée à 14h37', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h19'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement



MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DANS LES PROVINCES SOUS ÉTAT DE SIÈGE

Lors de la septième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 26 juillet à la Cité de l'Union africaine, le gouvernement a analysé la problématique de l'aide aux entreprises exerçant dans les provinces sous état de siège.

Au-delà de la situation humanitaire, la détérioration de la situation économique de la partie Est de la République Démocratique du Congo (RDC) reste également une des préoccupations majeures du Chef de l'État Félix Tshisekedi.

Le tissu économique dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et même celles de l'ancienne Grande orientale est totalement détruit par la guerre d'agression rwandaise avec ses supplétifs du M23.

Ce qui entraîne d'une part la fermeture de plusieurs entreprises congolaises et étrangères, avec comme conséquences, la perte d'emplois, de revenus et la détérioration des conditions de vie des compatriotes habitant ces zones à conflits; et d'autre part un écosystème entrepreneurial complexe peu favorable au bon climat des affaires.

Cependant et en dépit de cet environnement hostile, certains compatriotes voire certains expatriés continuent de maintenir leurs activités dans différents secteurs économiques.

Ce que le Président de la République considère comme un acte de bravoure de la part de ceux dont il salue le courage et le dévouement pour la cause de la nation congolaise.

C'est donc à juste titre que le Chef de l'État Félix Tshisekedi a demandé à la Première ministre Judith Suminwa de mettre en place une équipe de travail composée de différents ministres sectoriels en vue d'atténuer les impacts de cette guerre d'agression sur ce qui reste des activités de ces entrepreneurs courageux et de stimuler la production dans les secteurs du commerce général, agricole, industriel, énergétique et des hydrocarbures pour résorber le chômage de masse en accordant notamment à ces entreprises des allègements fiscaux ainsi que d'autres facilités.

Les mesures de ce plan d'urgence devront être mises en œuvre de façon progressive et bénéficier de la participation des autorités et services compétents des provinces sous état de siège pour s'étendre aux territoires occupés par les forces de défense et de sécurité congolaises.

Julie Tshienda Mwamba



LE CHEF DE L'ÉTAT DONNE DES INSTRUCTIONS PRÉCISES AU GOUVERNEMENT.

Le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a chargé le vice-premier ministre, ministre de la fonction publique de proposer sous la supervision de la première ministre, en collaboration avec les ministres du budget et des finances, et la participation des autres parties prenantes y compris la banque centrale du Congo et son cabinet, une feuille de route précise assortie de propositions concrètes devant assurer l'amélioration des services liés à la paie des agents et fonctionnaires de l'État.

Le Chef de l'État s'est ainsi exprimé le Vendredi 26 juillet 2024 dans sa communication lors de la 7ème réunion ordinaire du conseil des ministres.

Il s'agit, d'après le Président de la République, de répondre aux préoccupations suivantes :

- améliorer la qualité des services au niveau des banques commerciales en faveur des agents et fonctionnaires de l'État, avec à la clé, l'assouplissement des formalités d'accès aux droits ;
- réaliser la réaffectation des effectifs et leur répartition suivant une cartographie idoine (la cartographie actuelle d'intervention des opérateurs de paie peut servir de bonne référence)
- développer, s'il échet de nouveaux mécanismes de paiement, tels que le recours au mobile money afin de garantir la proximité et l'accessibilité rapide

aux droits, principalement dans la zone à accès difficile, - redynamiser le comité de suivi de la paie y compris au niveau provincial et local.

De ce qui précède, indique le compte-rendu du gouvernement et compte tenu de l'intérêt particulier que revêt cette question pour le rétablissement de l'honneur et la dignité des agents commis aux fonctions publiques, le Chef de l'État a précisé qu'il est essentiel que toutes les dispositions soient prises pour que la feuille de route susmentionnée soit proposée au Conseil des ministres d'ici la 3ème semaine d'août 2024.

Le Président de la République avait été saisi du constat selon lequel en dépit des efforts que fournit le gouvernement pour assurer la régularité des opérations de la paie des agents et fonctionnaires de l'État dans les délais, il subsiste encore des pesanteurs qui continuent de mettre à mal la quiétude des fonctionnaires au moment des dites opérations, et qui nécessitent une attention soutenue du gouvernement.

Il s'agit, entre autres, de la qualité très inquiétante des services bancaires fournis aux agents et fonctionnaires de l'État, lesquels constituent par ailleurs un nombre important de clients des banques, de l'éloignement de certains agents et fonctionnaires de l'État par rapport aux lieux d'établissement des institutions bancaires telles que les crédits

bancaires aux conditions adaptées.

Ce tableau sombre, déjà mis en exergue lors du 4ème atelier d'évaluation de la banalisation de la paie organisée en Novembre dernier, n'a malheureusement pas encore été entièrement jugulé jusqu'ici à travers la mise en œuvre des recommandations formulées par les participants.

Quand bien même, poursuit le compte-rendu du gouvernement, la bancarisation de la paie serait une impérieuse nécessité pour l'inclusion financière et la gestion rationnelle des finances publiques, le Président de la République a rappelé qu'il est autant impératif de savoir qu'elle ne doit absolument pas s'ériger en occasion supplémentaire de supplice pour les fonctionnaires dont les salaires devraient être perçus à temps sans faire l'objet de retenues injustifiées ni de toute autre forme de tracasseries.

Guylain Kabalundi

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI ORDONNE AU GOUVERNEMENT DE PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES CONGOLAIS

Lors de la septième réunion de conseil des ministres tenue le vendredi 26 juillet dernier, le Chef de l'État a demandé au gouvernement d'avoir une attestation particulière sur la conjoncture économique de République Démocratique du Congo (RDC), concernant les produits de première nécessité en commençant par le pain.

Le Président de la République veut que le gouvernement veille sur l'amélioration du pouvoir d'achat de tous, afin d'éviter une

pression supplémentaire sur plusieurs ménages déjà vulnérables.

Pour ce faire, le Chef de l'État a engagé le vice-Premier ministre, ministre de l'Économie nationale Daniel Mukoko Samba à prendre des mesures efficaces pour enrayer la tendance haussière de tous les produits de première nécessité.

Le Président Félix Tshisekedi a en outre demandé au VPM de l'Économie de redynamiser le service des inspecteurs de l'économie pour identifier et réprimer tous les délinquants économiques manipulateurs de prix des denrées alimentaires.

Le souci du premier citoyen congolais est d'assurer à ses compatriotes un accès facile aux produits de base.

Jules Tshitumbayi



LE CONSEIL INFORMÉ DE L'ÉTAT ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Au cours de la septième réunion du Conseil des ministres, tenue le vendredi 26 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine sous la présidence du Chef de l'État Félix Tshisekedi, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté aux membres du Conseil l'état et l'administration du territoire national.

Jacquemain Shabani a fait savoir que la situation générale sur le territoire national reste dominée par la poursuite des opérations militaires de défense de la patrie ordonnées par le Président de la République, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Au cours de la semaine qui se termine, l'état d'esprit de la population, selon le numéro un de la territoriale, est demeuré calme.

Cependant, précise-t-il, il a été observé :

- L'attente de l'élection des membres du Bureau définitif du Sénat après que le projet de règlement d'ordre intérieur a été jugé conforme à la Constitution par la Cour Constitutionnelle ;
- La satisfaction au terme du séminaire organisé à l'intention des membres du Gouvernement Central, espoir des actions palpables devant concrétiser les



promesses de campagne faites par le Président de la République ;

- L'attention focalisée sur la publication des résultats de l'examen d'Etat, édition 2023-2024;
- Les réactions et commentaires en sens divers, consécutifs à l'ouverture du procès contre Monsieur Corneille Nangaa, Ancien Président de la CENI et Leader de l'Alliance du Fleuve Congo et ses complices par la Cour Militaire.

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état

de cas d'insécurité dans certaines principales villes du pays et autres agglomérations et centres urbains tout en expliquant les mesures prises et mises en œuvre quant à ce.

Pour répondre à l'instruction du Chef de l'État reçue lors de la dernière réunion du Conseil des Ministres, le concerné a rassuré qu'un Plan opérationnel incluant tous les services de sécurité est en cours d'élaboration.

Ce plan déterminera le rôle à assigner à chaque structure.

La situation aux frontières, notamment avec l'Angola et le Congo-Brazzaville a également

fait l'objet du rapport présenté par le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières au Conseil, qui en pris acte.

De la situation sécuritaire !
En complément au rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, sur la sécurité du territoire national, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense et Anciens Combattants a passé en revue la situation opérationnelle et sécuritaire particulièrement dans la partie Est du Pays. Il a indiqué que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont mené des opérations de contre-offensives à des attaques de la coalition terroriste RDF/M23 dans certaines zones de la province du Nord-Kivu.

C'est le cas dans la localité Kimoka et sur le mont Bukara en territoire de Masisi où, entre le 18 et le 20 juillet 2024, cinq éléments M23/RDF ont été neutralisés et leurs attaques ont été systématiquement repoussées.

À la hauteur du mont Busakara, une autre attaque M23/RDF a été déjouée par l'Unité d'élite de nos vaillants FARDC qui ont, au passage, neutralisé cinq autres terroristes M23/RDF et blessé un de leurs éléments.

Dans la ville de Butembo, nos services ont mis la main, suite à la dénonciation de la population du 24 juillet 2024, sur trois (03) collaborateurs des M23/RDF dont Sieur Mbusa Sivulyamwenge Kayenga (alias Dimanche), recruteur des M23/



RDF dans les villes de Butembo et de Beni.

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ont aussi poursuivi leurs opérations de traque face à l'extrémisme des ADF/MTM dans certains coins des territoires de Mambasa et d'Irumu en Ituri ainsi qu'en territoire de Beni où précisément elles ont capturé neuf (09) terroristes avec une bombe artisanale.

Tout comme dans l'Est, les actions de nos forces de défense et de sécurité contre les insurgés Mobondo pour le rétablissement de la paix dans l'ex.

Grand Bandundu ne désemplissent pas.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré que nos Forces Armées sont plus que déterminées à mettre en déroute les ennemis de la paix sur tous les fronts pour rétablir l'autorité de l'Etat et la sécurité.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Chris Mumpakani Atemvul

LA CRISE DE MAÏS DANS LES GRANDS KATANGA ET KASAÏ, LES MESURES URGENTES ET PRÉVENTIVES SONT PRÉCONISÉES.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Économie nationale a, au cours de la septième réunion du conseil des ministres du vendredi 26 juillet 2024, informé le gouvernement de la crise du maïs dans le Grand Katana et le Grand Kasai. Aliment nutritif de base, la farine de maïs contribue à la bonne croissance du corps humain. Le manque de cet aliment nutritionnel aurait un impact sensible dans la croissance.

Sous l'égide du Chef de l'État Félix Tshisekedi, le Conseil a été invité à prendre en compte des mesures préventives urgentes préconisées pour juguler cette crise pendant la période de soudure allant généralement du mois d'Octobre 2024 à celui de Mars de l'année prochaine.

Ces mesures préventives consistent respectivement à:

- l'encadrement d'un groupe d'entrepreneurs nationaux identifiés, capables d'importer plus d'un million de tonnes du maïs et de la farine de maïs en leur faisant bénéficier des mesures d'allègement des taxes, impôts et autres redevances;
- La conclusion d'un accord gouvernemental avec le Zimbabwe pour le recours à brève échéance aux stocks disponibles dans ce pays, en cas de pénurie grave dans certaines zones.

Pour ce faire, une mission est envisagée en ce sens.

- la confirmation de la mesure portant suspension de la perception de tous les droits, taxes et redevances à l'importation de ces produits allant jusqu'à décembre 2024;
- le renforcement des mesures d'encadrement existantes par notamment, la maîtrise du circuit d'importation et de distribution, l'évaluation des stocks et le contrôle des prix à la consommation.

- la mise en place d'un programme précis, en collaboration avec le ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, avec également la SNCC, pour l'acheminement des produits des zones concernées;

- L'instruction à donner aux gouvernements provinciaux de lever toutes les barrières et d'éviter toute forme de tracasseries et prélèvements illégaux.

Face à cette situation inconfortable, le patron de l'État stipule que le gouvernement congolais œuvre en faveur des mesures durables portées sur :

- a) La consolidation de la capacité des principaux fournisseurs de maïs et nouveaux fournisseurs congolais (producteurs et importateurs);
- b) Les incitations à leur implication, avec l'appui des partenaires étrangers aux

capacités avérées (Brésil, Afrique du Sud), dans les activités de production à grande échelle et de logistique (installations des silos et des entrepôts, minoteries) de stockage requise pour assurer une couverture totale du pays;

- a) La mise en place d'un dispositif financier pour couvrir les investissements requis.

Le VPM a par ailleurs rassuré que le gouvernement tient à implémenter un nouveau modèle économique, visant à réduire la dépendance vis-à-vis de l'importation du maïs, en collaboration avec un groupe de champions nationaux, travaillant sur la chaîne de valeur, notamment : les agriculteurs, importateurs, fournisseurs d'intrants, centre de recherche, experts en logistique commerçants, et tant d'autres.

Il sied de savoir que les aspects sécuritaires touchant cette question de la crise de maïs dans le Grand Katanga et le Grand Kasai ont été également pris en compte. La partie Est de notre pays doit réduire sa dépendance aux pays voisins hostiles et reprendre le contrôle de nos marchés alimentaires et de notre sécurité.

Rachel Futu

RÉFORME DU CADRE JURIDIQUE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ÉLECTIONS SYNDICALES ABORDÉES AU CONSEIL DES MINISTRES



Lors du dernier Conseil des ministres présidé par le Chef de l'Etat, le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public, a présenté deux notes d'information.

La première est relative à la réinscription dans l'agenda parlementaire de deux textes législatifs relatifs à la réforme du cadre juridique de l'Administration publique.

Le ministre a rappelé au Conseil la nécessité, conformément aux

us et coutumes parlementaires, de retransmettre les deux projets de textes législatifs adoptés par le Conseil en date du 08 septembre 2023 mais qui, après leur adoption au niveau de l'Assemblée nationale de la précédente législature, n'avaient pas encore été transmis au Sénat compte tenu du contexte électoral ayant justifié la suspension anticipée des travaux parlementaires.

Il s'agit du Projet de Loi modifiant et complétant la Loi du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'État, et du Projet de Loi organique modifiant

et complétant celui du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées. Le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public, a brossé succinctement les innovations portées par chacun des textes considérés.

Le premier, face aux insuffisances de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 qui a succédé 35 ans

après à celle de 1981, apporte quelques modifications phares entre autres l'encadrement rigoureux du processus de recrutement avec notamment la proscription des Nouvelles Unités ; l'instauration de la contractualisation et de l'évaluation des compétences à la place du système de cotation ou de signalement ; le renforcement des dispositions relatives à la discipline ; l'instauration, pour raison de justice et d'équité, de la retraite à titre posthume, la mise en conformité des dispositions statutaires avec celles de la Loi sur la sécurité sociale des agents publics de l'État. Par exemple, le nombre d'années requis pour bénéficier de la pension de retraite est ramené de 25 à 15 ans ; Etc.

Quant au second texte, sa finalité est d'harmoniser l'organisation et le fonctionnement des services publics avec l'architecture globale actuelle de l'État. Il s'agit principalement de faire reconnaître la Direction générale dans la hiérarchie des services publics relevant du pouvoir central, tout en précisant qu'il s'agit d'un niveau de coordination des services qui n'est créée que lorsque les nécessités de service le requièrent.

Élections syndicales La seconde note d'information concerne l'organisation des nouvelles élections syndicales au sein de l'Administration publique.

Le ministre a rappelé que, conformément aux textes fondamentaux régissant notre État, notre démocratie est aussi bien politique que sociale.

Pourtant, les dernières élections syndicales remontent en 2013.

Le mandat étant de 3 ans renouvelables, les élections auraient pu être organisées depuis 2016.

Il a aussi rappelé qu'en mai 2023, le Conseil des ministres avait déjà donné le quitus pour le calendrier relatif à l'organisation des nouvelles élections syndicales.

Cependant, les contraintes budgétaires qui sont survenues durant la seconde moitié de l'année 2023, à cause des besoins de financement liés à l'organisation des élections politiques dans le pays, n'avaient pas permis la mise à la disposition de la Fonction publique des moyens sollicités.

Pourtant, comme partout ailleurs, les élections syndicales constituent l'un des facteurs importants concourant au bon fonctionnement des institutions, en ce qu'elles permettent d'enrichir les débats sociétaux sur l'action publique grâce à la participation des acteurs sociaux revêtus de la légalité et la légitimité nécessaires à la défense des intérêts des Agents.

Disposant désormais d'un nouveau cadre juridique, celui porté par le Décret du 17 février 2024 portant réglementation des activités syndicales au sein de l'Administration publique, le vice-Premier ministre a renseigné qu'il devient impérieux de relancer le processus électoral et de mettre à la disposition de son ministère les moyens nécessaires devant permettre de mener à terme, au cours de cette année, les élections syndicales dans tous les services publics de l'État, tant au niveau Central que Provincial.

Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.
Carol Lumingu

LA MINISTRE RAISSA MALU A INFORMÉ LE CONSEIL DU DÉROULEMENT DU JURY DE DÉLIBÉRATION DE L'EXÉTAT, ÉDITION 2023-2024



La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et de la Nouvelle citoyenneté Raissa Malu Dinanga a informé le Conseil, à l'occasion de la réunion hebdomadaire du vendredi 26 juillet 2024, que le point sur le jury de délibération réunissant les responsables du plus haut niveau du système éducatif, s'est tenu le mercredi 24 juillet 2024 sous sa supervision.

Le Président de la République avait instruit le gouvernement d'en améliorer la gouvernance d'autant plus qu'il constitue l'épreuve du système éducatif congolais, sanctionnant le cycle de l'enseignement secondaire.

« Cette réunion a marqué la

publication des résultats de la 58ème édition de l'Examen d'État.

En ce qui concerne les statistiques de participation, cette édition a accueilli 961 857 candidats inscrits pour le cycle long, dont 42% de filles, et de 5 417 candidats inscrits pour le cycle court, dont 18,5 % de filles », a précisé la ministre Raissa Malu.

Le compte-rendu du Conseil des ministres souligne que « les candidats étaient répartis sur 2 960 Centres de passation.

Le rapport présenté par l'Inspecteur général de l'Éducation nationale et de la Nouvelle citoyenneté a souligné le bon déroulement du processus de correction, tant pour les épreuves hors-session que pour la session ordinaire ».

Le jury a exprimé sa satisfaction quant aux innovations apportées cette année notamment la publication des résultats dans les délais prévus par le chronogramme.

Expliquant l'échéancier de publication, la ministre d'État, ministre a précisé qu'il court du 24 juillet au 24 août 2024. L'élaboration du palmarès et la production du rapport final interviendront du 11 au 24 août 2024. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

Pour rappel, 968 304 candidats parmi lesquels plus de 42 filles ont pris part à ces épreuves dans les 60 provinces éducationnelles du pays, ainsi que les centres hors frontières.

Les finalistes étaient répartis dans 2 960 centres de passation sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo (RDC).

Sandra Mbombo



LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS VEUT PROMOUVOIR DES NOUVELLES STRATÉGIES DE COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya, lors de la 7ème réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 26 juillet 2024, informé le gouvernement de nouvelles stratégies de communication gouvernementale.

Celles-ci, a-t-il fait savoir, visent à consolider les efforts déployés sous la houlette du Président de la République lors du quinquennat passé.

À l'en croire, la redétabilité étant devenue un impératif de gestion qui a permis au gouvernement d'amorcer le processus de reprise et de crédibilisation de la parole publique ainsi que de l'authentification des sources officielles, il convient d'adopter une approche stratégique, celle-ci va consister non seulement à réaliser, mais surtout à faire savoir, à travers les différents canaux de communication de l'écosystème médiatique, l'évolution de l'action gouvernementale.

"Il est donc crucial que chacun des ministres soit vu et entendu sur son action. Le ministre de la Communication et Médias a préconisé la mise en place d'un Service d'Information du gouvernement de la République Démocratique du Congo chargé de plusieurs missions stratégiques parmi lesquelles : la veille et l'analyse de l'opinion publique, la diffusion transparente

et optimale des actions du gouvernement et des institutions étatiques, la coordination de la communication interministérielle, ainsi que la lutte contre la désinformation à travers les médias et les réseaux sociaux," rapporte le compte-rendu.

Ce service, a-t-il souligné, relevant du ministère de la Communication et Médias, a l'ambition de jouer un rôle crucial dans la promotion d'une communication gouvernementale plus transparente, plus efficace et en phase avec les attentes de la population.

"Car il est question de maintenir de manière permanente le lien social avec le peuple, bénéficiaire de l'action gouvernementale. La coordination de la communication interministérielle devrait également permettre au gouvernement de donner du contenu au nouveau narratif et de veiller à la préservation de l'image positive du pays," ajoute le compte rendu de la réunion.

Depuis son entrée au gouvernement, le ministre de la Communication et Médias Patrick Muyaya s'occupe du front médiatique en portant la voix de la République Démocratique du Congo (RDC) au sujet de l'agression rwandaise et d'autres questions d'intérêt commun.

En sa qualité de ministre de la Communication et Médias, porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya a lancé une campagne de mobilisation nationale dénommée « Bendele ekweya te ».

À travers cette initiative, il a su rappeler la nécessité d'apporter le soutien et le réconfort nécessaires aux FARDC qui se battent pour défendre les couleurs du pays.

À travers ses briefings de presse hebdomadaires, Patrick Muyaya apporte de l'éclairage à l'opinion publique sur tous les sujets d'actualité débattus lors du Conseil des Ministres, mais aussi en accordant la parole à ses collègues ministres ou à tout autre gestionnaire de la chose publique pour s'expliquer devant la presse sur des questions d'actualité brûlantes du pays.

Fanny KIKUFI NZAMBA

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

DEUX PROJETS DE DÉCRETS CONCERNANT L'ONATRA SA ADOPTÉS PAR LE CONSEIL

Le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement Jean-Pierre Bemba Gombo a, lors de la septième réunion du Conseil des Ministres qu'a présidée le Chef de l'État Félix Tshisekedi, le vendredi dernier, soumis au Conseil deux Projets de Décrets concernant l'ONATRA SA pour examen et approbation.

Selon le compte rendu du porte-parole du Gouvernement, "l'adoption de ces deux textes permettra au Gouvernement d'apporter un appui tendant à régler la situation du lourd passif de l'ONATRA SA et de fixer les tarifs de manutention de conteneurs".

La baisse d'activités chronique qui frappe l'ONATRA SA depuis plusieurs années, en raison de l'avènement d'un environnement concurrentiel ayant entraîné la perte d'une partie importante du volume de trafic de conteneurs jadis assuré par cette entreprise, a créé des déséquilibres financiers structurels occasionnant un accroissement significatif des charges liées au passif social.

Jean-Pierre Bemba a motivé la nécessité de poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs du Gouvernement sur la modernisation de toutes les infrastructures portuaires et ferroviaires.

Signalons que l'Onatra est

véritablement engagé dans une nouvelle dynamique. Plus rien ne bloque désormais le démarrage des travaux de modernisation du Port maritime de Matadi, dans la province du Kongo Central.

Après un moment de fructueuses discussions entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le concessionnaire Matadi Corridor Terminaux à Conteneurs (MCTC), la voie est donc balisée pour le lancement effectif des travaux.

Pour lier la parole à l'acte, une importante cérémonie d'entrée de MCTC sur le Terminal à conteneur du Port de Matadi a été organisée, samedi 27 juillet 2024 dans la ville portuaire de Matadi, marquant le début du processus de remise et reprise en vue d'entreprendre des grands travaux prévus dans l'accord signé entre l'État congolais et MCTC.

Pitshou MAKWELA



VISITE OFFICIELLE DE LA PREMIÈRE DAME DE SERBIE EN RDC



La Première Dame de Serbie Tamara Vučić a effectué le lundi 22 juillet sa première visite officielle à Kinshasa. Elle a été accueillie à l'aéroport de N'djili par la Première Dame de la République démocratique du Congo (RDC) Denise Nyakeru Tshisekedi.

L'objectif de son séjour de 48 heures dans la capitale congolaise était de s'inspirer du leadership de l'épouse du Président Tshisekedi mais également d'explorer des possibilités de partenariat, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'autonomisation de la femme et la lutte contre les violences basées sur le genre. C'était aussi une occasion pour elle de raffermir les liens d'amitié entre Belgrade et Kinshasa.

Ainsi, la journée du mardi 23 juillet a démarré par une visite au Musée national où la Première Dame Serbe s'est offerte un moment d'immersion dans la culture congolaise.

Une visite guidée qui est partie de la salle d'exposition aux stands érigés pour la circonstance avec des œuvres purement congolaises : tableaux, des accessoires en pagne, pagnes africains, tout pour présenter ce que la RDC offre de beaux.

Par ailleurs, son agenda était aussi consacré à une séance de travail au cours de laquelle les actions menées par la Première Dame Denise Nyakeru Tshisekedi dans le cadre de sa Fondation plus particulièrement son programme ambitieux d'octroi de bourses universitaires « Excellentia » lui ont été présentées.

Pour le coordonnateur de la Fondation DNT Joël Makubikua, cette activité a permis d'éclairer leur hôte sur les différentes étapes qui conduisent les lauréats à bénéficier de la Bourse « Excellentia ».

S'agissant de la lutte contre les VBG, le Directeur général intérimaire du Fonarev Kevin Ngunga a présenté le fonctionnement de son institution mise en place grâce au plaidoyer de l'épouse du

Chef de l'État Denise Nyakeru Tshisekedi pour redonner aux victimes des violences sexuelles liés aux conflits et autres crimes graves leur dignité au travers les réparations.

Prenant la parole, le Représentant du Représentant résident de l'UNFPA René Charles Sylva, conseiller technique principal pour le recensement a rappelé le partenariat entre la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi et cette agence du système des Nations Unies tout en saluant l'engagement de la Première Dame sur les questions qui touchent le bien-être de la femme et de l'enfant.

Pour sa part, la Première Dame Serbe a apprécié ces exposés tout en encourageant sa sœur Denise Nyakeru Tshisekedi à poursuivre sa vision.

Denise Nyakeru Tshisekedi a clos ces échanges par une marque de gratitude envers son hôte avec qui la Fondation DNT pourra dans les jours à venir sceller un partenariat dans le cadre du Programme « Excellentia » et

dans bien d'autres secteurs.

Enfin, cette journée s'est clôturée par un spectacle culturel au Centre financier de Kinshasa. La première dame Serbe a bouclé sa mission à Kinshasa le mercredi 24 juillet.

Sandra Mbombo

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES CAPACITÉS DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE.

Le premier point du Chef de l'État Félix Tshisekedi au cours de l'avant-dernier Conseil des ministres a porté sur la recrudescence de la criminalité dans les villes du pays.

Le Président de la République a étayé ce point de sa communication par des faits concrets de plus en plus récurrents ainsi que le phénomène "Kuluna".

L'inquiétude du garant de la nation est compréhensible car les Congolais ne peuvent plus vaquer paisiblement à leurs occupations.

À cela il faut ajouter la guerre dans l'Est et des poches de conflits ethniques et de terre comme le phénomène "Mobondo" dans l'Ouest du pays.

Pour remédier à cette situation déplorable, il a chargé les ministres de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice de travailler ensemble sous la supervision de la Première ministre Judith Suminwa.

Cette hausse des cas de criminalité interpelle et interroge les services de défense et de sécurité, la Police nationale et l'armée. Le Général Mahele Lieko Bokungu disait : " lorsque les services de sécurité n'arrivent pas à mettre fin à la criminalité, c'est que les criminels se cachent dans les services de sécurité !"

On ne peut pas être plus



clair. Ceux qui ont accès aux armes sont connus : les policiers et les militaires.

Les civils criminels comme les "Kuluna" agissent avec des armes blanches. Si des bandits opèrent avec des armes, ils les ont obtenues auprès des "hommes en armes" ! Si ce n'est pas cette dernière catégorie qui opère avec ou sans les civils.

S'ils sont d'anciens militaires ou policiers (ce qui laisse entrevoir des complicités dans les services de défense et de sécurité), ils constituent un réel danger.

Un Chef provincial de la police avait dû mettre de l'argent en jeu pour que des agents de l'ordre lui avouent leur complicité avec des criminels qu'ils informaient de tous les mouvements de la police.

Il était donc difficile de les appréhender et de les arrêter. Le premier exercice serait de remettre de l'ordre et de la discipline dans les services de défense et de sécurité pour que les hommes en armes ne puissent pas circuler impunément.

Les contrôles doivent être renforcés grâce à l'augmentation des capacités de la police militaire et de l'inspection générale de la police nationale.

Les services de renseignements ne sont pas en reste. Doit-on s'attendre à de nouvelles nominations ? Si c'est une des solutions, tant mieux. Il est important pour le gouvernement de donner plus de moyens à la territoriale et de séparer le bon grain de l'ivraie.

Déjà, certains policiers dans les villes congolaises offrent un spectacle désolant.

À moyen terme, ce sont les recrutements qui devront faire l'objet de toutes les attentions et de toute la rigueur possible.

Vivement aussi la création de l'Académie de la police comme annoncée par la Première ministre, lors de son discours d'investiture à l'Assemblée nationale.

Mazé Muakumania

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingo
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Presidentielle Juillet 2024**
